

## DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2018-524 du 26 juin 2018 portant création de la CCI Locale d'Amiens-Picardie,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 19 janvier 2017, portant sur l'extension des pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI Amiens-Picardie en date du 22 mars 2011 portant approbation du projet d'extension de la ZAC Jules Verne,
- Vu la convention conclue sous seing privé en date des 5 septembre et 5 octobre 2016 portant constitution de servitude au profit d'ENEDIS sur la parcelle cadastrée ZD 137 à GLISY (80440) appartenant à la CCI,
- Vu la division cadastrale ayant pour conséquence que la servitude, objet des présentes, porte désormais sur la parcelle cadastrée ZD 238 à GLISY,

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

### Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Madame Fany RUIN**, Présidente de la CCI Locale d'Amiens-Picardie, à l'effet de signer l'acte authentique de réitération de constitution de servitude au profit d'ENEDIS sur la parcelle cadastrée ZD 238 à GLISY (80440) appartenant à la CCI de région Hauts-de-France.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 3 juin 2019,

**Philippe HOURDAIN**

